



## LE PASS SANITAIRE CONCERNE AUSSI LA SAS FRET SNCF !

Paris, le 26 juillet 2021

À la suite de sa demande d'audience, l'**UNSA-Ferroviaire** a été reçue le 20 juillet par la Direction du Groupe Public Unifié (GPU). Cette réunion avec l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives a permis de clarifier les nombreuses questions que se posent légitimement les agents dans le prolongement des annonces du président de la République, le 12 juillet dernier.

La Direction du GPU décide de manière unilatérale de mettre en place certaines mesures :

- ✓ Les trains concernés seront les TGV (inOUI et OuiGO), les InterCités, les trains de nuit et les trains internationaux,
- ✓ Les personnels qui interviennent à bord des trains concernés, à savoir les Agents du Service Commercial Trains (ASCT), les Agents de la Sûreté ferroviaire, les personnels prestataires (nettoyage, baristas, vente ambulante, accompagnateurs Junior&Cie...) auront l'obligation de présenter un pass sanitaire,  
NB : les ADC sont exclus de cette obligation.
- ✓ Les personnels en acheminement de service ou autres (tels que les navetteurs...) devront également être détenteurs d'un pass sanitaire.

Des contrôles aléatoires de la clientèle à bord et en gare seront réalisés par les personnels d'escale, les ASCT, etc. , avec la présence de la SUGE et/ou des forces de l'ordre

**Les consignes du GPU seront appliquées dans la SAS Fret SNCF.** Même si de nombreuses interrogations subsistent encore, **aucun agent de Fret SNCF n'aura à priori l'obligation de justifier d'un pass sanitaire dans le cadre de son service, mis à part les agents (ADC ou tout autre agent) devant emprunter les trains repris ci-dessus dans le cadre de leurs missions.**

**Concernant les trajets domicile/travail, la Direction de Fret SNCF entend faire preuve de “discernement” pour les agents n’étant pas dotés d’un pass sanitaire à partir de début août 2021.** Pour autant, cette période sera limitée dans le temps et n’est pas encore complètement définie.

**Par ailleurs, Fret SNCF n’organisera pas et ne prendra pas à sa charge la réalisation de tests PCR ou antigéniques pour les agents ne souhaitant pas se faire vacciner.**

Il faudra donc que cela soit fait sur le temps personnel de l’agent et à ses frais (à compter d’octobre 2021).

**La Direction de Fret SNCF a totalement occulté le sujet des déplacements professionnels de ses salariés dans le cadre de leurs missions quotidiennes et ponctuelles. L’UNSA-Ferroviaire rappelle à la Direction que c’est sa responsabilité d’employeur et qu’à ce titre, la Direction doit prévoir une alternative.**

**L’UNSA-Ferroviaire revendique par ailleurs, dans une démarche d’encouragement, que le temps nécessaire à la vaccination (acte médical + trajet) soit pris en compte dans le temps de travail effectif des agents, comme le projet de loi le prévoit !**

**La Direction de Fret SNCF accède à cette demande, mais ne sait pas encore si les agents seront dégagés ou si c’est du temps compensé qui leur sera octroyé.**

En tout état de cause, **l’UNSA-Ferroviaire a revendiqué que nos cabinets médicaux puissent participer à l’effort de vaccination** pour les salariés au statut comme pour les salariés contractuels. Pour ce faire, nous avons également demandé une augmentation significative de la dotation de doses de vaccins aux cabinets médicaux SNCF.

**Pour les agents souhaitant se faire vacciner en dehors du réseau médical SNCF, la Direction tente d’obtenir un accès prioritaire dans les vaccinodromes.**

Dans le cadre de la communication aux agents, **l’UNSA-Ferroviaire a revendiqué qu’une information individuelle complémentaire (autre qu’un Temps Réel) soit adressée à chaque salarié impacté.** La Direction de Fret SNCF devrait communiquer rapidement sur le calendrier et les précisions du projet de loi *“relatif à la gestion de la crise sanitaire”*.

**Quelles que soient les mesures imposées par le Gouvernement, l’UNSA-Ferroviaire reste vigilante sur l’application de celles-ci à Fret SNCF, dans le respect des salariés et de leurs droits !**

## CONTACTS

Guillaume VERET  
Sophie GIRARD

[veret.g@unsa-ferroviaire.org](mailto:veret.g@unsa-ferroviaire.org)  
[girard.s@unsa-ferroviaire.org](mailto:girard.s@unsa-ferroviaire.org)